Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 059-215905142-20240410-2024022-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT
D'AVESNES

CANTON DE
FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 AVRIL 2024

NOMBRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre LEBLANC.**

de présents 21 Conseiller(e)s en exercice : ~~Mme SULECK Josiane,~~ M. LEBLANC Jean-Pierre, ~~Mme MOUTON Christine~~, M. FOUQUET Gérard, Mme PIERARD Sophie, M. PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, Mme ~~POTTIER Marie-Claude~~, M. TAVERNE Sébastien, ~~Mme TOUATI Leïla~~, M. GERMAIN Frédéric, Mme VERIE Nathalie, ~~M. LEBRUN Guillaume,~~ Mme DUBOIS Brigitte, M. LECERF Johan, Mme CUSSENOT Suzanne, M. LECOCQ Pierre-François, Mme TAQUET Amandine, Mme LABROY Christine, M. LA GUERCHE Yves, Mme DEVOS Carole, M. HASSELIN Bernard, Mme DUBOIS Géraldine, M. BARSOUM Marc, ~~Mme MAITREPIERRE Sylvie,~~ Mme LEBEGUE Nathalie.

De votants 26 Excusé(e)s avec pouvoir : Mme SULECK Josiane pouvoir Mme CUSSENOT Suzanne, Mme MOUTON Christine pouvoir à Mme PIERARD Sophie, Mme POTTIER Marie-Claude pouvoir à Mme DUBOIS Brigitte, Mme TOUATI Leïla pouvoir à M. LEBLANC Jean-Pierre, M. LEBRUN Guillaume pouvoir à M. LECERF Johan.

2024/022

Cadeaux de noël pour les enfants des écoles maternelles

Un scrutin a eu lieu, Mme Suzanne CUSSENOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été faite le 27 mars 2024.

Il est demandé de fixer le montant du cadeau de noël offert aux enfants des écoles maternelles.

Sur avis favorable de la commission des finances réunie le 15 février 2024, il est proposé de fixer le montant du « cadeau de noël » à 15 euros par enfant.

Le Conseil Municipal,
Ouï les exposés de son Président et de Monsieur Peleriaux, adjoint aux écoles,
Après en avoir délibéré à la **Majorité** par 21 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme Labroy, Mme Devos, M. Hasselin, Mme DUBOIS G., M. Barsoum),

Fixe à 15 euros par enfant le montant du cadeau de noël des maternelles
Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2024-chapitre 011 article 6067

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 10 avril 2024.

La secrétaire de séance
Suzanne CUSSENOT

Le président de séance,
Jean-Pierre LEBLANC, 1er Adjoint.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 17/4/24

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication